



Nature de l'acte : 7.1

DECISION N° 2025\_261

Mis en ligne le 23.12.25.....

Transmis le .....23.12.25....

ACCEPTATION DU REGLEMENT POUR L'INDEMNISATION D'UN SINISTRE PLACE MONSEIGNEUR  
THEAS

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu Le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 29 mars 2023 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire, et notamment le 6°) par laquelle le Conseil municipal a délégué à M. le Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres afférentes,

Considérant que le 1<sup>er</sup> octobre 2024, un accident de circulation a eu lieu Place Monseigneur Théas,

Considérant qu'un autobus de la société JB Voyage Malhanais a manœuvré Place Monseigneur Théas et a heurté le totem des bornes escamotables,

Considérant que le propriétaire du véhicule a pu être identifié et a transmis les coordonnées du conducteur du véhicule au moment des faits,

Considérant que la SMACL, assureur Dommages aux Biens de la commune, propose le versement d'une somme de 3 334,33 € au titre de l'indemnisation du présent sinistre, après présentation d'un devis de réparation,

DECIDE

**ARTICLE 1 :** D'accepter le montant de l'indemnité de trois mille trois-cent trente-quatre euros et trente-trois centimes (3 334,33 €) proposé par l'assurance SMACL.

**ARTICLE 2 :** Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte-rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

**VILLE DE LOURDES**

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE – 65100 LOURDES – FRANCE  
Tél. : 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax: 33 (0)5 62 46 10 36 – [www.lourdes.fr](http://www.lourdes.fr)

Fait à Lourdes, le 19 décembre 2025



Le Maire,

THIERRY LAVIT

A large, hand-drawn black "X" is drawn over the signature "THIERRY LAVIT".